



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 57507

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de fonctionnement rencontrées par les facultés des sciences du sport en raison d'un taux d'encadrement extrêmement préoccupant. En effet, il semble que les promesses du ministère de l'éducation nationale de créer pour 2001 des postes dans toutes les catégories de personnel n'aient pas été tenues et en particulier pour l'UFR STAPS de l'université de Bourgogne. Or dans cette dernière, les effectifs d'étudiants sont passés de 757 en 1996-1997 à 1378 en 2000-2001, soit une augmentation de 80 %, à laquelle il faut ajouter les 130 étudiants IUFM qui sont gérés par l'université de Bourgogne. En conséquence, il lui demande s'il compte donner aux universités et en particulier à celle de Bourgogne des moyens supplémentaires, par la création de postes d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs et d'IATOSS, pour régler ce problème de sous-encadrement.

Texte de la réponse

L'université de Dijon a bénéficié, au titre de la filière STAPS, de la création d'un emploi de maître de conférences et de deux emplois de professeur agrégé pour la rentrée universitaire 2000-2001. En 2001, deux nouveaux emplois et supports d'emploi, un maître de conférences et un attaché temporaire d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un emploi de personnel IATOS lui seront spécifiquement alloués pour l'UFR STAPS. L'université de Dijon a également été dotée, au cours des trois derniers exercices budgétaires, de 88 emplois d'enseignant et 31 emplois IATOS. Ces moyens supplémentaires ont permis à cet établissement d'accroître son potentiel enseignant et administratif et, en conséquence, de répondre, dans le cadre de son autonomie, aux besoins de ses composantes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Auberger](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57507

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 736

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2592